

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 12 février 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 29 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Madame Sylvie BUIGUES à Madame Émilie PEZET

Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Aäli HAMDANI

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-007 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget annexe Lotissement Communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 08
--------------	-----------------	---------------	-----------	-------------

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement communal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
011 - Charges à caractère général	70 000,00 €	48 136,00 €	- 21 864,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,37 €		- 0,37 €
Total dépenses réelles	70 000,37 €	48 136,00 €	- 21 864,37 €
Total dépenses ordre	342 662,70 €	632 577,12 €	289 914,42 €
Total dépenses de fonctionnement	412 663,07 €	680 713,12 €	268 050,05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	- €	278 270,00 €	278 270,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,37 €	- €	- 0,37 €
Total recettes réelles	0,37 €	278 270,00 €	278 269,63 €
Total recettes ordre	412 662,70 €	402 443,12 €	- 10 219,58 €
Total recettes de fonctionnement	412 663,07 €	680 713,12 €	268 050,05 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 696,88 €	230 134,00 €	228 437,12 €
Total dépenses réelles hors opérations	1 696,88 €	230 134,00 €	228 437,12 €
Total dépenses ordre	412 662,70 €	402 443,12 €	- 10 219,58 €
Total dépenses investissement	414 359,58 €	632 577,12 €	218 217,54 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent investissement reporté	71 696,88 €	- €	- 71 696,88 €
Total recettes réelles hors opérations	71 696,88 €	- €	- 71 696,88 €
Total recettes ordre	342 662,70 €	632 577,12 €	289 914,42 €
Total recettes investissement	414 359,58 €	632 577,12 €	218 217,54 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement communal, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Cédric MAUREL